# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE



DANS CENUMERO

- LETTRE DE BRUXELLES (p. 1-3)

Le rapport Davignon

MS

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16:

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 4-8 B)

Aide au charbon à coke allemand; Bilan des crédits ouverts par la CECA; La centrale nucléaire de Borssele; Premiers pas de la politique sociale; Les "petits produits" agricoles; L'Allemagne et la politique industrielle européenne; Le rapport Werner sur l'Union économique et monétaire,

- ETUDES ET TENDANCES (p. 9-12) - hleS

La politique financière du Japon en 1969 (I)

- EUROFLASH (p. 13-38)

Sommaire analytique, p. 13

Index alphabétique, p. 37

Nº 566 - 2 juin 1970

# OPERA MUNDI - EUROPE

# RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPÉENNE

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION**

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16°
Tél.: 704.53.20 Télex: MUNDI-PARIS 27 989

CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR Directeur Adjoint	
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Etudes et Documentation	Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation	Rudiger BARTHAUER Gabriela KAHLIG
Institutions Européennes	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont GENEVE - Tél. 33 7693

#### BENELUX

12, rue du Cyprès BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

#### ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois		
Série hebdomadaire Série semestrielle		FF. 700		
(La revue n'est pas vendue au Numéro)				

#### LETTRE DE ERUXELLES

Bruxelles.— Le dernier Conseil de Ministres des Affaires Etrangères, les 28 et 29 mai à Viterbe, près de Rome, peut apparaître relativement décevant car il n'a donné lieu à aucune décision, pour le moment, à propos de la mise en route de l'union politique des Six. En fait, cette absence de décision était prévisible, et est d'ailleurs normale. Les Etats membres sont payés pour savoir qu'en ce domaine ni la précipitation, ni même la vitesse ne donnent de bons résultats. L'expérience des années 60 leur a également enlevé le goût des grandes tentatives; des beaux projets aux fondements d'argile. Les Six ont réouvert le dossier de l'unification politique de façon réaliste et sans passion : c'est déjà un résultat non négligeable. Et l'essentiel aujourd'hui est peut-être de se dire qu'il y a un an ou 18 mois, c'était chose totalement impossible.

Il serait pourtant injuste de limiter à cette seule constatation le résultat des discussions de Rome. Les Ministres étaient saisis d'un Rapport élaboré, sous la présidence de M. Etienne Davignon (Pelgique), par les Directeurs politiques de leurs propres ministères. Ce Rapport se fonde sur cinq questions auxquelles il apporte des éléments de réponse souvent alternatifs : (1) quel est l'objectif du processus d'unification ? (2) La coopération doit-elle porter sur d'autres sujets que la politique étrangère ? (3) En matière de politique étrangère, quel thème peut-on retenir ? (4) Quelle procédure choisir pour la poursuite des travaux ? (5) Comment associer les candidats à l'adhésion à ces discussions politiques ?

Indéniablement, et bien qu'il faille attendre juillet pour avoir un Rapport en bonne et due forme, les débats ministériels ont permis d'accomplir certains progrès. Au départ, un désaccord existait entre deux conceptions quant au problème de 1'objectif. Certains estimaient que le Rapport ne visant que "la meilleure manière de réaliser des progrès" dans le domaine de l'unification politique, il n'y avait pas lieu de définir des objectifs à long terme. D'autres au contraire considéraient que les progrès à réaliser dans l'immédiat devaient faciliter la réalisation de l'objectif poursuivi. C'est à dire la mise en place d'un cadre unique permettant à l'Europe unie de s'exprimer d'une seule voix dans tous les domaines. Un certain rapprochement s'est opéré entre ces deux points de vue. Le tout, semble-t-il, est de "graduer" les actions en évitant de poser des problèmes institutionnels, de s'enfermer dans des Traités ou même des échéances trop rigides. Avoir un objectif même ambitieux est en soi excellent. Mais il ne doit pas "forcer" les décisions intérimaires.

La seconde question soulevait peut-être le problème essentiel. Une même politique étrangère ne peut être conduite par

six pays que si une base commune "intérieure" existe. La réponse des Ministres a été en même temps positive et prudente, puisque. selon eux, les autres secteurs de coopération possibles sont l'enseignement, la culture et la jeunesse, c'est-à-dire des domaines déjà recouverts, en gros, par le communiqué de La Haye. Il est d'ailleurs évident que la naissance de l'Europe universitaire marquerait un progrès essentiel dans la construction de 1'Europe. Et la défense ? La question était posée dans le "Rapport Davignon" et elle a été posée à Pierre Harmel (Belgique), qui présidait les travaux. Sa réponse a été ambiguë : "aucun thème n'a été écarté, aucun explicitement inclus". En fait, il serait sans doute plus sage pour les Six, dans l'état actuel des choses, de ne pas rechercher d'accord spécifiquement militaire. Les positions des uns et des autres restent malgré tout assez éloignées, comme la session de l'OTAN qui s'était déroulée la veille et l'avant veille avait pu le prouver.

En annexe à cette question, se posait le problème de savoir quelle place l'oeuvre d'unification politique occuperait rapport à l'actuelle communauté. <u>Il s'agit d'un "vieux" débat qui</u> fut en partie à l'origine de l'échec du "Plan Fouchet" puisqu'à l'époque la France avait été accusée de vouloir vider la construction économique de sa substance en chapeautant la CEE d'une institution politique finalement compétente en dernier ressort dans la pratique. En ne prévoyant pas d'institutions propres à l'Union politique pour le moment, mais en envisageant par contre des "liens" avec les Institutions communautaires, les Six ont malgré tout manifesté leur volonté de maintenir une unité et finalement de faire de l'Union politique le prolongement de l'Union économique. Il semble que la Commission puisse être invitée à participer aux réunions politiques quand y seront abordés des sujets la concernant. De même il apparait que le Parlement européen sera tenu informé une fois par an de l'état de la coopération politique entre les Gouvernements.

A propos de la troisième question, il semble que les Gouvernements seraient partisans de se consulter "sur toutes les questions importantes de la politique étrangère, et en premier lieu sur les questions d'intérêt commun". Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la formule est empruntée au Traité de Coopération franco-allemand de 1963. Cela étant, les Six pourraient être conduits à se consulter si la gravité ou l'urgence d'une situation particulière amenait un ou plusieurs gouvernements à le demander. En outre, le principe parait retenu d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères deux fois par an au moins, c'està-dire une réunion par "présidence communautaire", celle-ci faisant l'objet d'une rotation semestrielle d'Etat membre à Etat membre. La procédure pour la suite des travaux est classique : le "Comité Davignon", dans sa formation actuelle et à la lumière des débats de Rome, a été chargé de rédiger un Rapport d'ici au mois de juillet. Les Ministres transmettront alors leurs conclusions aux chefs d'Etat conformément aux décisions du Sommet de La Haye.

Quant à l'association des pays candidats au Marché Commun aux discussions politiques des Six, les Ministres devront en

reparler. Mais un fait est clair : cette participation ne sera pas complète, comme le demande la Grande-Bretagne. Il ne s'agira sans doute pas non plus d'une simple "information" par les voies diplomatiques habituelles, à la charge du Président en exercice. Walter Schell (Allemagne) à suggéré que les réunions des Six consacrées aux affaires politiques soient "doublées", le second jour, d'une réunion avec les quatre pays candidats pendant la durée des négociations d'adhésion.

On voit mal l'avantage de cette formule, étant donné qu'il est possible de procéder de façon plus pratique et à intervalles plus rapprochés (une fois par trimestre) au sein de l'UEO. Il est vrai que l'Irlande, la Norvège et le Danemark ne font pas partie de cet organisme. Il n'est pas moins vrai que ces trois pays n'ont jamais manifesté très clairement leur volonté de participer aux travaux pratiques des Six. Somme toute, le bilan de la réunion de Viterbe n'est pas considérable, mais il n'est pas non plus négligeable. Rien de spectaculaire sans doute ne sortira du Rapport définitif du Comité Davignon, mais, exactement comme pour la première étape de l'Union monétaire, aucun moyen de progresser, même minime apparemment, ne doit être négligé.

Par ailleurs, les Ministres des Affaires Etrangères ont procédé à la <u>nomination de la nouvelle Commission</u> qui entrera en fonction le 1er juillet comme prévu. Cette Commission, on le sait, ne comptera plus 14 mais 9 membres. La présidence sera assurée par M. Franco-Maria Malfatti, 43 ans, actuel Ministre des Postes et Télécommunications du Gouvernement italien. Démocrate chrétien, M. Malfatti a fait partie pour la première fois d'un Gouvernement en juin 1968. Il passe pour un homme de gauche dynamique. Jean Rey quitte la Commission, où il était entré en 1968. Le seul membre belge sera en effet M. Albert Coppé, vétéran de l'Europe puisqu'il fut nommé vice-président de la CECA en 1952.

Pour le reste, aucune surprise dans la composition de la Commission : Raymond Barre et Jean-François Deniau (France) restent en place, de même que Sicco Mansholt (Pays-Bas) et Willhem Hafferkamp (Allemagne). Deux nouveaux membres apparaissent : Rolf Dahrendorf (Allemagne), litéral, ancien Secrétaire d'Etat parlementaire aux Affaires étrangères, et Albert Borchette (Luxembourg), actuellement Représentant permanent au Grand Duché auprès des Communautés. Une place reste présentement vacante, celle du second représentant italien, qui doit sans aucun doute aller à un socialiste. Lionello Levi-Sandri, actuellement vice-président de la Commission, souhaitera-t-il rester à Bruxelles ? C'est en fait, semble-t-il, la seule question ?

## LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL

AIDE AU CHARBON A COKE ALLEMAND. En vertu de la décision 1/70 relative aux aides financières en faveur du charbon à coke et du coke destinés à la sidérurgie communautaire, la Commission a autorisé le gouvernement allemand de verser une aide uniforme d'Uc 1,30 par tonne de charbon, taux inférieur au taux maximum d'Uc 1,50 prévu par la décision 1/70.

Bonn avait justifié sa demande par la différence existant entre le coût de production des charbons à coke et les recettes correspondantes, compte tenu des accords commerciaux à long terme et de l'évolution probable des coûts. L'aide autorisée sera applicable aux charbons à coke en provenance des trois bassins charbonniers de la République Fédérale: Ruhr, Aix-la-Chapelle et Sarre. Elle bénéficiera à des livraisons totales pour une valeur d'environ Uc 43 millions dans le courant de l'année 1970.

L'octroi de cette aide a d'ailleurs été remise en cause par le gouvernement allemand à la suite de la récente augmentation des prix décidée par la nouvelle société unique des charbonnages de la Ruhr. Cette augmentation aurait en effet touché principalement les petits consommateurs de coke, les foyers domestiques entre autres qui consomment encore quelque 6 millions de t. de coke par an, alors que les entreprises sidérurgiques, liées par des contrats de livraison à long terme aux charbonnages, n'en auraient guère souffert. Le gouvernement a menacé alors de réduire son aide et d'utiliser les fonds ainsi récupérés à subventionner le coke domestique. Dans ces conditions, les sidérurgistes ont accepté un relèvement correspondant de leurs prix. Cet exemple montre que les gouvernements ne sont plus disposés à aider leurs industries charbonnières sans exercer un droit de regard sur leur politique des prix.

BILAN DES CREDITS OUVERTS PAR LA CECA.— Ces crédits représentent la contrevaleur de plus de \$ 1 milliard, comme le souligne la CECA dans son dernier Rapport financier qui couvre la période se terminant au 31 décembre 1969. Les prêts versés sur fonds propres, c'est-à-dire notamment la réserve spéciale, ont atteint depuis le début de l'activité financière de la CECA un total d'Uc 103,75 millions, dont 86,66 millions pour la construction de logements ouvriers et 7,02 pour la reconversion industrielle (bonifications d'intérêt).

Les prêts accordés <u>sur fonds d'emprunts</u> se sont montés à Uc 897,59 millions, dont la majeure partie (423,66 millions) a été accordée à l'industrie sidérurgique, 264,38 à l'industrie charbonnière et 30,25 aux mines de fer où ils ont contribué à faciliter le financement des projets d'investissements considérés comme prioritaires sur la base des "Objectifs généraux" de la Commission.

LA CENTRALE NUCLEAIRE DE BORSSELE.— Ce projet, formé aux Pays Bas, a déjà fait couler beaucoup d'encre, car il s'agit de la première centrale devant être construite dans la Communauté par un architecte industriel d'un autre pays membre. Il vient de faire l'objet d'un "point de vue" positif de la Commission au titre de l'article 41 du Traité d'Euratom.

Cette centrale, qui a donné lieu à un appel d'offre international finalement enlevé par la société allemande Kraftwerk-union, filiale commune des groupes Siemens et AEG, s'inscrit en effet dans la ligne de la politique industrielle nucléaire prônée par la Commission dans son Livre blanc sur la situation de l'industrie nucléaire dans la Communauté, puisque la commande en a été accordée sur la base de considérations purement commerciales, sans qu'il ait été tenu compte des pressions politiques exercées par certains milieux intéressés néerlandais.

C'est la première fois qu'une entreprise industrielle nucléaire d'un pays de la Communauté réussit, pour une commande aussi importante, à pénétrer le marché d'un autre pays membre où elle se trouvait en concurrence directe avec des entreprises nationales liées à un important groupe américain. Il convient cependant d'ajouter qu'une partie importante (76 %) des fournitures sera réservée à l'industrie néerlandaise.

PREMIERS PAS DE LA POLITIQUE SOCIALE.— La politique sociale de la Communauté n'avait jusqu'ici existé que dans le verbe ou sur le papier. Les Ministres du Travail réunis les 25 et 26 mai à Bruxelles lui ont sans doute donné sa première impulsion sérieuse. A l'origine de ce mouvement il y a deux événements et une constatation.

En premier lieu, la décision prise par les chefs d'Etat au Sommet de La Haye de rénover le fonds social européen. En second lieu la demande des partenaires sociaux (salariés et employeurs), lors de la Conférence tripartite de Luxembourg, d'être associés aux travaux des Six en matière de problèmes d'emploi. Et quant au fond, la constatation que les progrès de l'intégration européenne, les mutations agricoles et industrielles, les progrès technologiques, les besoins en main d'oeuvre d'une économie moderne imposent que les Etats membres coopèrent étroitement dans ce domaine au moins et adoptent une politique active et cohérente.

- 1°) Fonds social: aucune décision n'a encore été prise, mais les discussions des Ministres ont permis d'esquisser assez nettement les contours du nouveau Fonds. D'ailleurs, montrant leur volonté d'aboutir rapidement à un résultat, les Ministres ont décidé de se réunir à nouveau le 25 juin à Luxembourg. Jusqu'à présent, le Fonds agissait a posteriori et de façon assez rigide pour rembourser certaines dépenses de reconversion ou de recyclage engagées par les Etats membres. Les remboursements étaient octroyés en fonction de critères pré-déterminés. <u>Un tel système était évidemment d'une efficacité douteuse</u> et, en tout cas, n'avait aucun effet d'impulsion dans le domaine de l'emploi.

Les nouveaux statuts du Fonds devraient permettre de corriger ces défauts. La plus grande partie de son budget (qui devra être sensiblement accru) sera consacrée à des actions spécifiques sectorielles (une industrie ou une région par exemple) temporaires. mais éventuellement très importantes du point de vue financier. Il s'agira de prévenir ou de remédier à des situations découlant des politiques communes, ou de mesures prises par la Communauté. Par exemple, si des négociations internationales devaient rendre délicate la situation de certaines industries textiles européennes. le Fonds pourrait intervenir. De même, si le développement de certaines industries de pointe nécessitait la formation d'un personnel qualifié. Une autre part plus faible du budget du Fonds serait consacrée à des actions de caractère plus général, telles que la résorption du chômage chronique dans certaines régions de la CEE, chômage accentué par le développement du Marché Commun ou gênant la mise en application de certaines politiques communes. Cependant - et c'est essentiel - il ne s'agirait plus de remboursements a posteriori, mais de participation aux dépenses avant leur engagement. Dans le premier cas les actions sectorielles seraient menées au coup par coup sur décision du Conseil. Dans le second cas, la Commission serait chargée de juger les dossiers qui lui seraient présentés.

- 2°) La consultation des partenaires sociaux. Ceux-ci, à Luxembourg, avaient réclamé la création d'une sorte de "conseil de l'emploi" permanent, doté d'une administration autonome et à compétence assez large. Les Gouvernements ne les ont pas suivis sur ce terrain, malgré la position très en flèche de l'Italie. Ils n'ont pas non plus suivi la Commission qui aurait voulu créer un nouveau Comité coordonnant les activités des Comités consultatifs déjà constitués à Bruxelles (Comité de la libre circulation, Comité du Fonds, etc ...). Les délégations ont retenu le principe de la constitution d'un Comité de nature consultative auprès du Conseil. Ce Comité sera permanent et aura à donner son avis préalablement à l'établissement de projets ayant des conséquences sur l'emploi (alors que, pour le moment, le Parlement européen ou le Comité économique et social rendent des avis après l'établissement des projets de la Commission).

Un certain nombre de points restent encore à régler, relatifs aux modalités de fonctionnement et à la composition du Comité. Les Représentants permanents ont été chargés de préparer ce dossier pour la réunion du Conseil qui se tiendra en novembre. A noter que pour cela, ils seront conduits à consulter les syncats ... Sur le plan institutionnel, c'est une décision assez révélatrice quant au rôle de plus en plus important de cet organisme peu connu qu'est le Comité des Représentants Permanents.

LES "PETITS PRODUITS" AGRICOLES.— Le Conseil de Ministres de l'Agriculture qui s'est tenu à Luxembourg a été marqué par une intervention de Jacques Duhamel, le Ministre français, à propos des produits du "solde" de la politique agricole commune. On appelle ainsi les "petits produits" figurant à l'annexe du Traité de Rome, et qui n'ont encore fait l'objet d'aucune règlementation commune.

L'Allemagne Fédérale avait fait connaitre sa position il v a trois semaines : pas d'organisations communes de marché pour tous ces produits, une simple harmonisation des dispositions nationales devant suffire. Pour la France au contraire, il n'est pas question de sacrifier les intérêts des producteurs agricoles. L'Europe verte ne sera achevée que lorsque des dispositions adéquates permettant de maintenir les revenus des producteurs autoriseront la libre circulation. M. Duhamel a notamment réclamé des organisations communes de marché pour l'alcool, la viande de mouton, les bananes et les pommes de terre, le rattachement de certaines productions à des règlementations déjà existantes ou prévues (vinaigre, rhum, ananas), des mécanismes de protection vis-à-vis des pays tiers pour quelques autres produits (dont le mil. les semences et plants, la luzerne déshydratée). Malgré les réticences de 1'Allemagne - toujours en raison de sa position de principe - il semble que le Conseil s'oriente vers une organisation de marché pour le chanvre et le lin (pour ce dernier produit, la Communauté accorderait aux planteurs une prime à l'hectare).

Enfin le Conseil a poursuivi ses discussions à propos du Marché commun des <u>produits de la pêche</u>. A ce sujet, Raymond Mondon, Ministre français responsable de ce secteur, a souligné que Paris entendait que la règlementation dans ce domaine soit mise en vigueur avec les négociations d'adhésion (à noter que parmi les candidats figurent des producteurs de poissons importants). Les débats ont porté sur le système des interventions pour soutenir les cours ainsi que sur le régime des échanges avec les pays tiers (protection plus ou moins efficace). La question des eaux territoriales n'a pas été examinée.

L'ALLEMAGNE ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE EUROPEENNE.— Le Gouvernement allemand vient de prendre franchement position contre la conception que se font la Commission et la France de la politique industrielle européenne. Le memorandum qu'il a remis la semaine dernière à ses partenaires "répond" aux textes déposés précédemment par Paris et la Commission.

Selon Bonn , l'objectif de la politique industrielle est de promouvoir la croissance de l'ensemble de l'économie en augmentant la productivité. Sur cette base - alors que la France et la Commission envisageaient une politique "incitative" - 1'Allemagne présente un long plaidoyer pour une politique d'un grand libéralisme, où la concurrence totale serait reine, sans intervention d'aucune puissance publique, et où tout serait laissé à la décision des entreprises, qu'elles soient communautaires ou étrangères. Cet objectif implique "la nécessité d'orienter la politique industrielle de manière à ce qu'elle incite les entreprises.en tant qu'éléments déterminants des décisions arrêtées dans le cadre du processus économique, à accroitre leur rendement". En conséquence, une concurrence effective des entreprises industrielles représente un instrument primordial de la politique économique". Le terme "concurrence" revient ainsi cinq ou six fois par page, ce qui conduit les auteurs à préciser que :

- 1°) Une concertation en matière de marchés publics n'est pas conciliable avec une politique industrielle orientée vers l'avenir. De même, un régime préférentiel en faveur des produits de la Communauté en matière de passation des marchés publics serait en contradiction avec une politique axée sur la libre concurrence en matière d'échanges extérieurs. En outre, le principe d'une préférence communautaire risquerait de susciter des difficultés considérables au sein du GATT et de 1'OCDE.
- 2°) Les investissements en provenance des pays tiers constituent un moyen d'accélérer le développement industriel de la Communauté et de contribuer à son expansion. En conséquence ces investissements ne devraient faire l'objet d'aucune mesure allant au-delà de leur simple enregistrement statistique.
- 3°) La <u>passation de marchés communautaires</u> tendant au développement de la technique ne peut être envisagée que cas par cas à des fins particulièrement appropriées.
- 4°) Il incombe aux entreprises elles-mêmes de mettre au point les structures les mieux appropriées en vue de soutenir la concurrence dans le Marché Commun et sur le marché mondial. La Communauté devrait donc renoncer à prendre des mesures particulières destinées à favoriser la restructuration des entreprises, et en particulier la coopération et la concentration par dessus les frontières.

Cela étant, l'Allemagne se prononce en faveur de tout ce qui peut favoriser la concurrence : suppression des entraves techniques aux échanges, harmonisation fiscale, marché des capitaux, etc ... Il n'en apparait pas moins très clairement que Bonn s'oppose à la plupart des suggestions avancées par la Commission et par Paris. Dans ces conditions, on peut se demander quand et comment les Six parviendront à s'entendre sur les grands principes d'une politique industrielle commune qui, avec l'Union économique et monétaire, doit assurer le renforcement de la Communauté.

LE RAPPORT WERNER SUR L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE.—
Les Ministres des Finances se sont réunis le 29 mai à Venise pour un premier et discret échange de vues sur le "rapport Werner".
Conformément aux décisions prises à La Haye et au mandat que lui a donné le Conseil en mars dernier, le groupe Werner, présidé par le Premier ministre du Luxembourg et composé des présidents du Comité des gouverneurs des Banques Centrales, du Comité de politique économique à moyen terme, du Comité budgétaire, du Comité de politique conjoncturelle et du Comité monétaire, a étudié comment on pourrait parvenir à l'Union économique et monétaire de la Communauté.

Dans le peu de temps qui lui était imparti, le groupe a accompli un travail appréciable. D'abord en analysant clairement la situation actuelle, ensuite en précisant l'objectif final, enfin en proposant des actions pour une première étape de trois

ans (1.1.71./1.1.74.), cette étape ne démarrant qu'après que les Six se soient, d'ici la fin de l'année, entendus sur la totalité des chapitres du premier "Plan Barré" qui est la base du processus d'intégration. L'analyse de la situation actuelle n'a rien pour surprendre. Elle souligne en effet que beaucoup reste à faire pour que la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises soit complète. Mais elle confirme aussi - venant à l'appui de la Commission - que l'intégration des économies des Six est déjà telle que les Gouvernements ne peuvent pas ne pas coopérer dans les domaines économique et monétaire, à moins de prendre des risques énormes (les accidents monétaires de l'été 1969 sont là pour le prouver).

Préciser l'objectif final de l'Union économique et monétaire était également une tâche indispensable. Bien sûr, tant qu'il ne s'agit que de projets, il est facile d'être ambitieux. Il n'en reste pas moins que l'"objectif 1980" est aussi satisfaisant qu'on pouvait le souhaiter : création d'une zone monétaire "individualisée" et monnaie unique. A quoi il convient d'ajouter : définition en commun d'objectifs quantitatifs à moyen terme pour la croissance, les prix, l'emploi et les équilibres extérieurs, décisions communautaires en matière de politique conjoncturelle, centralisation des principales mesures de politique monétaire (aussi bien les taux d'intérêt que la gestion des réserves), cohérence des politiques budgétaires, harmonisation fiscale, politique structure1le, etc ... Tout cela devra s'accompagner d'un certain nombre de modifications institutionnelles permettant des transferts de responsabilités du niveau national au niveau communautaire dans la mesure nécessaire.

Le groupe Werner souligne alors : (1) que le développement de l'unification monétaire doit être articulé sur des progrès suffisants dans le domaine de la coordination, puis de l'unification des politiques économiques. (2) que la base du processus de l'intégration est <u>l'adoption complète du premier "Plan Barre"</u>. Or, sur ce point, il reste à parvenir avant la fin de l'année à la fixation d'objectifs à moyen terme et à la création d'un mécanisme de concours financier entre les Six. La première étape devrait être de trois ans. D'une façon générale, devraient avoir lieu des consultations préalables et obligatoires en matière de politique à moyen terme, de politique conjoncturelle, budgétaire et monétaire pour que les décisions nationales soient conformes à l'intérêt communautaire.

Quelles sont les propositions contenues dans le Rapport Werner? Domaine budgétaire : un effort important de coordination et d'harmonisation devrait être accompli; les modes de financement des déficits et d'utilisation des soldes revêtent une importance primordiale et il conviendrait de fixer, préalablement à l'établissement des projets nationaux de budgets, des orientations quantifiées pour leurs principaux éléments, notamment recettes et dépenses, répartition de celles-ci entre investissement et consommation, sens et ampleur du solde. Après cette discussion préalable, un Conseil de Ministres devrait examiner les grandes masses budgétaires, examen qui donnerait lieu à l'établissement d'une recommandation annexée aux projets de budget/ soumis aux Parlements nationaux.

Domaine fiscal: des progrès sont nécessaires en matière d'harmonisation fiscale indirecte, d'accises et d'imposition directe pour ce qui regarde les mouvements de capitaux. Domaine de la politique monétaire et du crédit: des consultations devraient avoir lieu chaque fois qu'une décision importante devrait être prise (taux d'intérêt, liquidités, crédits au secteur public ou privé). Domaine monétaire "extérieur": le Groupe Werner se déclare partisan du maintien des marges actuelles de fluctuation des changes entre les Six, au cas ou ces marges devraient être élargies sur le plan international. C'est un point capital, car l'élargissement des marges à l'intérieur de la CEE aurait de graves conséquences. En outre, devrait être renforcée la concertation à propos des problèmes monétaires internationaux : droits de tirage, DTS, quotas, Swaps, etc ...

Le Groupe Werner, comme on s'y attendait, a dû constater une divergence de vues sérieuse à ce stade entre <u>les "monétaristes"</u> (France, Belgique et Luxembourg) qui "pousseraient volontiers le secteur monétaire, et <u>les "économistes"</u> (Allemagne, Pays-Bas), qui ne veulent pas prendre d'initiative importante dans le domaine monétaire tant qu'une harmonisation des politiques économiques n' aura pu être constatée. Les premiers auraient été partisans, dès la première étape, d'un rétrécissement, même minime, des marges de fluctuation et de la création d'un Fonds de stabilisation des changes dans la Communauté (ou, à tout le moins, d'interventions coordonnées des Banques centrales des Six sur les marchés des changes). Les seconds se sont opposés à cette initiative qu'ils jugent prématurée et dont ils pensent même qu'elle comporterait certains risques.

Ce que constatait le Rapport Werner, les débats des Ministres des Finances l'ont fait nettement ressortir. Valéry Giscard d'Estaing et Karl Schiller se sont franchement opposés sur la nécessité de la création d'un Fonds de stabilisation des changes avant la fin de la première étape (1.1.74). Le débat est ouvert. On voit mal pour le moment comment les Six pourraient trouver un terrain d'entente sur ce problème. Au reste, même si la première étape de l'intégration économique et monétaire devait ne pas comporter de création d'un Fonds de régularisation des changes, l'adoption de toutes les autres suggestions du Groupe Werner revêtirait une importance capitale. Il s'agit d'un domaine ou tout pas en avant en appelle d'autres à plus ou moins brève échéance. La discussion sera reprise en Conseil de Ministres le 9 juin.

\_\_\_\_\_

#### EUROFLASH

- P. 16 AUTOMOBILE France: FIAT élargit ses intérêts chez CITROEN.
- P. 16 BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS Allemagne: Association germano-suédoise dans YTONG NORD. France: RAVEAU CARTIER développe ROUTIERE COLAS. Italie: PIETRO ALPI & FIGLIO se donne une filiale. Pays-Bas: SVENSKA TÄNDSTICKS prend le contrôle de HALBERTSMA; Association indirecte canado-britannique dans RIDDERKERK WINKEL CENTRUM.
- P. 18 CHIMIE Belgique: Prochaine filiale commune SOLVAY/LAPORTE INDUSTRIES. Finlande: Association belgo-anglo-finlandaise dans OY FINNISH PEROXYDES. France: Concentration au profit de GEIGY.

  Luxembourg: Création de DU PONT PHOTOLUX. Pays-Bas: Réorganisation, du capital de CRYOTON.
- P. 19 COMMERCE <u>Italie</u>: YUGOSLAVIA COMMERCE ouvre une succursale à Milan. <u>Pays-Bas</u>: Création du groupement SPORT & CAM-PING HOLLAND.
- P. 19 CONSEIL ET ORGANISATION Grande-Bretagne: IFOP prend 50 % dans THE GALLUP POOL.
- P. 20 CONSTRUCTION AERONAUTIQUE France: GENERALE DE MECA-NIQUE AERONAUTIQUE appartient au groupe DASSAULT.
- P. 20 CONSTRUCTION ELECTRIQUE Australie: PHILIPS négocie la prise du contrôle absolu d'ELECTRONIC INDUSTRIES. <u>Italie</u>: ALSTHOM s'installe à Milan. <u>Japon</u>: Association germano-néerlando-japonaise dans NIPPON PHONEGRAM. <u>Pays-Bas</u>: Association suédo-italienne dans BILLMAN-CARLO GAVAZZI INTERNATIONAL; O.G. E. M. reprend les actifs de FRI-JADO.
- P. 21 CONSTRUCTION MECANIQUE Allemagne: GIORGIO KELLER ouvre une succursale à Cologne. Belgique: FABRICOM prend le contrôle de GENERALE DE CHAUFFE. France: SALEX FRANCE est à capital britannique; PULLMANN devient majoritaire dans CITERNES TRAILOR; Les accords BIRMINGHAM SMALL ARMS/PEUGEOT; MANURHIN prend le contrôle de SAGITA-LE GAZ INDUSTRIEL TAGOLSHEIM-PARIS; M. T. E. reprend certains actifs à ALCATEL. Grande-Bretagne: RINGSPANN (U.K.) est à capital allemand. Luxembourg: Association franco-belge dans COMEUROP. Pays-Bas: Les accords SWAN HUNTER GROUP/BUREAU INSPECTOR. Suisse: MICRO-MEGA s'installe à Genève. USA: Les projets de SIDEL.

- P. 25 EDITION Allemagne: BERTELSMANN prend le contrôle d'I. L. S. WIRTSCHAFTS-INSTITUT FÜR LERNSYSTEME. Pays-Bas: ASSO-CIATED SCIENTIFIC PUBLISHERS est filiale d'ELSEVIER.
- P. 25 ELECTRONIQUE Allemagne: COUTANT ELECTRONICS LTD s'installe à Sprindlingen; CENTURY COMPUTER développe sa filiale d'Offenbach; WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE prend 25 % dans EDP RESOURCES DEUTSCHLAND. France: COMPUT MACHINERY s'installe à Versailles; TECHNIQUE & PRODUITS absorbe TEK ELEC-AIR TRONIC.
- P. 27 ENGINEERING <u>Pays-Bas</u>: GASTECHNISCH BUREAU HOLLAND constitue une filiale d'engineering thermique.
- P. 27 FINANCE Allemagne: BARCLAYS BANK ouvre une succursale à Francfort, comme KOREA EXCHANGE BANK. France: Réorganisation du capital de BANQUE EUROPEENNE DE TOKYO; REICHHOLD BECKACITE est absorbée par OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.
- P. 28 INDUSTRIE ALIMENTAIRE Allemagne: GRÖNLAND passe sous le contrôle d'I.T.T.; LOHMAN & C° se donne une filiale à Wallau; Création de BERGISCHE BRAU; BRAUEREI MONINGER prend le contrôle absolu de BRAUEREI HUTTENKREUTZ. France: MARIMEX-FRANCE est à capital italien; GERVAIS DANONE et GASA absorbent leurs filiales de conserverie de luxe; Réorganisation de SIAMNA.
- P. 30 METALLURGIE <u>Pays-Bas</u>: BILLITON passe sous le contrôle de ROYAL DUTCH.
- P. 30 PAPIER <u>Pays-Bas</u>: Concentration au profit de VERPAK. <u>Suisse</u>: POLIGRAFICA COMMERCIALE INDUSTRIALE s'installe à Chiasso.
- P. 31 PUBLICITE France: IPAC passe sous contrôle allemand; Constitution définitive de SLESINA, EFFIVENTE, NOTLEY & PARTNERS; Association G.B. PUBLICITE/PROMOREP dans MARKETING ACTION.

  <u>Luxembourg</u>: IMMOBILIERE DEFENSE est filiale de TED BATES & C°.

  <u>Pays-Bas</u>: BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN prend un intérêt dans FRANZEN, HEY & VELTMAN.
- P. 32 TEXTILES Belgique: Une fusion donne naissance à GENERAL TEXTILE. France: LAMBOOY FRANCE est à capital néerlandais; ETS HENRY DUPREZ & CIE passe sous contrôle belge; Développement du groupe CLIGMAN; DOLLFUS MIEG élève son capital. Grande-Bretagne: HOME CONFORT CREATIONS (GREAT BRITAIN) est à capital néerlandais. Italie: PELLETEX est d'origine yougoslave. Pays-Bas: DRÖGE réprend certains actifs à KERKO.

- P. 34 TOURISME Allemagne: Les accords QUELLE/KARSTADT; Les accords EXPRESS RESERVATION SERVICES INC./A. STEIGEN-BERGER HOTELGESELLSCHAFT.
- P. 35 TRANSPORTS Allemagne: GROKA TRANSPORT est à capital néerlandais. Belgique: SMYTH WORLDWIDE MOVERS s'installe à Bruxelles. France: Création de HERTZ LOCATION DE CAMIONS; ASTRAGAL appartient au groupe ROTHSCHILD; HOLLAND AMERIKA LIJN ferme sa filiale de Paris. Grande-Bretagne: VAN SEUMEREN TRANSPORT est à capital néerlandais. Pays-Bas: Les accords SAMUEL WILLIAMS TRANSPORT LTD/HOLLAND TRUCKING, et INTERPOOL INC./INTERNATIONALE TRANSPORT AGENTUREN "NEDERLAND".

### AUTOMOBILE

(566/16) Le groupe de Turin FIAT SpA (cf. n° 562 p.17), animé par M. Umberto Agnelli, a négocié - sous réserve des autorisations nécessaires - l'augmentation de 30 à 50 % de sa participation dans la société de portefeuille destinée - conformément aux accords conclus en 1968 (cf. n° 484 p.17) - à regrouper sa participation directe (15 %) dans CITROEN SA de Paris (cf. n° 565 p.25) et les intérêts qu'y détiennent les groupes MICHELIN (35 %) et BERLIET (11,6 %).

## BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Le groupe allumettier, papetier et mécanique SVENSKA TÄNDSTICKS A/B-SWEDISH MATCH de Jonkoping (cf. n° 564 p. 26) a négocié le renforcement de ses intérêts chez les Six avec la prise du contrôle aux Pays-Bas - sous réserve des autorisations nécessaires - du groupe de matériaux en bois de construction et d'emballage N. V. HAL-BERTSMA'S FABRIEKEN VOOR HOUTBEWERKING N. V. de Grouw (cf. n° 490 p. 29). Celui-ci, qui exploite avec plus de 1.000 personnes des usines à son siège ainsi qu'à Groningue, Lemmer et Eibergen, possède des filiales sous son nom à Paris et Bruxelles (cf. n° 451 p. 18), et il a une affiliée à Dusseldorf à travers sa filiale INTERWAND N. V. de Varsseveld, Eibergen et Neede (cf. n° 393 p. 18).

Les intérêts commerciaux aux Pays-Bas du groupe suédois dans le secteur allumettier sont portés par sa filiale N.V. NEDERLANDSCHE LUCIFERS-HANDELSMIJ. v/h J.W. ATTEMA & C° (Amsterdam).

(566/16) Créée récemment à Amsterdam (cf. n° 557 p. 14) sur l'initiative du holding canadien WARREN REALTY C° LTD de Charlottetown (propriété de la famille Guinness et membre du groupe brassicole britannique ARTHUR GUINNESS SON & C° LTD - cf. n° 545 p. 35) et de la compagnie de promotion immobilière de Londres TRUSCON PROPERTIES LTD, la société de portefeuille TRUSCON INTERNATIONAL N. V. s'est donnée une filiale, RIDDERKERK WINKEL CENTRUM N. V. (capital de Fl. 20.000), pour la promotion, la construction et l'exploitation d'un centre commercial à Ridderkerk/Rotterdam.

TRUSCON PROPERTIES est affiliée à l'entreprise de génie civil TRUSCON LTD - où le groupe SHELL PETROLEUM LTD (Londres) a récemment porté sa participation à 48,8 % - ainsi qu'au groupe d'investissements immobiliers BISHOPGATE PROPERTY & GENERAL INVESTMENTS LTD de Londres (cf. n° 223 p.16).

(566/17) Une rationalisation des intérêts du groupe de génie civil et transports CIE PARISIENNE RAVEAU CARTIER SA (cf. n° 562 p. 18) s'est effectuée au profit de sa filiale STE ROUTIERE COLAS SA de Paris (cf. n° 552 p. 19), qui a porté son capital à F. 29,5 millions pour avoir d'une part reçu des apports partiels d'actifs de sa compagnie-mère, et d'autre part absorbé ses filiales (respectivement 97,8 % et 45,95 %) STE AUXILIAIRE DE TERRASSEMENTS-SATERRA SA et STE DES ROUTES MODERNES SA (cf. n° 288 p. 20) dont les actifs respectifs ont été évalués, bruts, à F. 0,8 et 15,9 millions.

Par ailleurs, RAVEAU CARTIER a négocié l'absorption de sa filiale directe STE DE TRANSPORT & DE PARTICIPATIONS SA (Nemours/Seine et Marne) et elle en a rémunéré les actifs, évalués (bruts) à F. 13,6 millions, en portant son capital à F. 21,5 millions.

(566/17) La filiale à Mulheim YTONG AG du groupe suédois de matériaux de construction YTONG A/B de Folkoping (cf. n° 560 p. 47) s'est associée à parité avec sa licenciée STEINE & ERDEN GmbH de Goslar (membre du groupe SALZGITTER AG - cf. n° 565 p. 35) pour la fabrication de bétons allégés et précontraints.

Le cadre en sera une filiale commune, YTONG NORD GmbH de Rotenburg/Wumme (capital de DM. 4 millions), chargée d'ériger et d'exploiter une usine de 210.000 m3/an de blocs en ciments de scories. Cette unité sera opérationnelle en 1972, après un investissement initial de DM. 23 millions.

(566/17) Spécialiste en Italie de panneaux et agglomérés de bois pour isolation, ébénisterie, etc..., la firme PIETRO ALPI & FIGLIO (Modigliana/Forli) s'est donnée à son siège une filiale, I.C.A.-INDUSTRIA COMPENSATI & AFFINI, pour la fabrication de contreplaqués et isolants thermo-acoustiques.

Animée par M. Valerio Alpi, la fondatrice, qui occupe plus de 350 personnes, exporte 60 % de sa production (marques Leriex et Lecoplast) notamment vers la Suisse et l'Allemagne où sa représentation est assurée par les entreprises HOFU AG (Bassersdorf/Zurich) et STRUVE & C° (Hamburg et Herford).

CHIMIE

(566/18) Les accords de coopération conclus récemment dans des domaines spécifiques (cf. n° 556 p. 20) entre les groupes britannique LAPORTE INDUSTRIES LTD (cf. n° 565 p. 38) et belge SOLVAY & CIE SA (cf. n° 560 p. 23) seront sanctionnés par deux associations, l'une en Belgique et l'autre en Finlande.

(1) Une usine de bioxyde de titane édifiée dans la région d'Anvers sera exploitée par une filiale commune, où le partenaire belge sera minoritaire à 49 %. (2) En association avec la compagnie finlandaise KYMMENE A/B (cf. n° 526 p. 32), sera constituée à Kuusankoski la société OY FINNISH PEROXYDES A/B, chargée d'exploiter une usine de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) qui soit être opérationnelle fin 1971 au sein du complexe de KYMMENE.

(566/18) Le groupe E.I. DU PONT DE NEMOURS & C° INC. (cf. n° 554 p.20) renforcera ses intérêts industriels au Luxembourg en investissant quelque F. Lux. 1 milliard dans la construction à Contern-Hesperange - où sa filiale DU PONT DE NEMOURS LUXEMBOURG produit depuis 1965 des feuilles polyester "Mylar" (cf. n° 270 p.28) - d'une usine de feuilles polyester "Cronar" pour films photographiques.

Opérationnelle fin 1972 avec une centaine d'ouvriers, cette unité sera exploitée par une nouvelle affiliée locale, DU PONT PHOTOLUX SA. Douzième société industrielle du groupe en Europe, celle-ci approvisionnera notamment en supports pour films radiologiques, industriels et reproduction de dessins l'usine de Neu Isenburg de la filiale allemande DU PONT PHOTOWERKE ADOX GmbH de Dusseldorf (anc. Francfort - cf. n° 491 p. 20).

(566/18) Les firmes d'Amsterdam LOOSCO CILINDER TANK EXPLOITATIE MIJ. N.V. (filiale de la compagnie G. L. LOOS & C°'S FABRIEKEN N.V.) et d'Ablasserdam COYWYCK N.V. (groupe ZUUR-STOFFABRIEK DE ALBIAS N.V.) ont cédé leurs participations respectives de 7,35 % et 2,86 % à Botlek-Rotterdam dans la firme de séparation de gaz industriels CRYOTON Vof (cf. n° 523 p.21) à leurs deux associés dans cette affaire, AGA NEDERLAND N.V. (groupe AGA A/B de Stockholm - cf. n° 534 p.24) et W.A. HOEK'S MACHINE- & ZUURSTOFFABRIEK (Schiedam), qui y sont ainsi désormais associés à parité 50/50.

AGA et HOEK avaient élevé en 1969 leurs participations de 9,79 et 30 % dans CRYOTON à 45 % chacune (cf. n° 514 p.21) en se partageant l'intérêt de 50 % qu'y avait la filiale KON. ZOUT ORGANON N.V. (Arnhem) du groupe AKZO N.V. (cf. n° 564 p.38).

(566/19) Le groupe chimico-pharmaceutique de Bâle J.R. GEIGY SA (cf. n° 553 p.21) a rationalisé ses intérêts en France en fusionnant ses filiales de Rueil-Malmaison ELEKAL SA et GEIGY SA au profit de la seconde, dont le capital a été porté à F. 40,2 millions en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 5,6 millions.

Directement contrôlée par la STE FRANCAISE DE PARTICI-PATIONS INSECTICIDES-SOPRAFIN SA de Paris (cf. n° 536 p.21), celleci est affiliée au groupe français CENTENAIRE BLANZY SA, qui était également actionnaire pour 33,3 % de la société absorbée (cf. n° 556 p.19).

# COMMERCE

(566/19) La firme d'import-export de produits alimentaires, textiles, peaux, bois, minéraux et produits chimiques YUGOSLAVIA COMMERCE (Belgrade) a ouvert à Milan une succursale que dirige M. Ivan Ivanovic.

(566/19) Plusieurs entreprises néerlandaises de vêtements, équipements et articles de sport ont créé sous le nom de SPORT & CAM-PING HOLLAND une organisation commune chargée de leur représentation commerciale sur les marchés extérieurs.

Les principales fondatrices en ont été: KON. TEXTIELFABRIE-KEN M. JANSEN DE WIT N.V. (Schijndel), BOSCH TENTENFABRIEK N.V. (Leek), CV METAALWARENFABRIEK UMEFA (Leusden), VAPA (Willemsdorp), TRICOTAGE FABRIEK A.T.F. N.V. (Doesburg), N.V. GEBR. KNOTTENBELT & C° (Enschede), MEPEX N.V. (Lochem), N.V. LANK-HORST VISSERIJBENODIGDHEDEN (Sneek), EXCELSIOR SPORT N.V. (La Haye), RINCO CAMPING SPORT N.V. (Oldenzaal), etc...

# CONSEIL ET ORGANISATION

(566/19) Les instituts d'études d'opinion, motivations et marchés IFOP-INSTITUT FRANCAIS D'OPINION PUBLIQUE Sarl (Paris) et SVENSKA GALLUP INSTITUT (Stockholm) se sont assurés une participation de 50 % chacun dans leur homologue de Londres THE GALLUP POOL, dont ils se partagent ainsi le contrôle absolu.

IFOP est étroitement liée avec l'ETMAR-INSTITUT POUR L'ETUDE DES MARCHES EN FRANCE & A L'ETRANGER Sarl (Paris), Mme H. Riffault et M. R. Sadoun étant respectivement gérante et directeur de l'une et de l'autre.

#### CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(566/20) Le groupe aéronautique français DASSAULT étudie les possibilités d'implantation à Seclin/Nord d'une usine de pièces mécaniques pour avions. A cette fin vient d'être constituée la société GENERALE DE MECANIQUE AERONAUTIQUE Sarl (capital de F. 10 millions), que gère M. Benno-Claude Vallières, par ailleurs président de la STE DES AVIONS MARCEL DASSAULT Sarl de Vaucresson/Hts-de-Seine (cf. N° 562 p. 21) et de BREGUET AVIATION SA de Paris (cf. N° 542 p. 23) ainsi que gérant de la compagnie DASSAULT INTERNATIONAL Sarl (Vaucresson).

#### CONSTRUCTION ELECTRIQUE

Après l'échec de récentes négociations avec un groupe conduit par la compagnie suisse LANDIS & GYR AG (cf. N° 554 p. 21) et comprenant notamment les firmes de Stockholm BEIJERINVEST A/B et BERGMAN & BEVING A/B, le groupe suédois d'instrumentation et appareillage électriques de régulation et mesure pour chauffage et conditionnement d'air BILLMAN-REGULATOR A/B de Stockholm (cf. N° 540 p. 20) a conclu un accord financier avec son associé et homologue de Milan CARLO GAVAZZI SpA (cf. N° 518 p. 27) : celui-ci, affilié au groupe E.E.D.-EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT SA de Luxembourg (cf. N° 554 p. 35), prendra la contrôle à 51 % de BILLMAN et apportera cette participation à un holding aux Pays-Bas, BILLMAN-CARLO GAVAZZI INTERNATIONAL N.V., qui prendra à son tour le contrôle à 95 % de GAVAZZI.

Les deux partenaires ont resserré, depuis deux ans, leur coopération en se partageant le contrôle de plusieurs sociétés de vente: à Paris BILLMAN CARLO GAVAZZI Sarl; à Amsterdam CARLO GAVAZZI-BILL-MAN INDUSTRIEZULIEFERUNG GmbH; à Vienne CARLO GAVAZZI & BILL-MAN REGULATOR GmbH; et à Zurich CARLO GAVAZZI-BILLMAN AG.

(566/20) En cours d'étroit rapprochement avec le groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA de Paris (cf. N° 564 p. 29), la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIQUES ALSTHOM SA (cf. N° 563 p. 22) a pris pied en Italie en installant une filiale commerciale à Milan, ALSTHOM ITALIANA Srl (capital de Li. 100.000), que dirige M. Ferranti Luigi.

Largement implantée à l'étranger, ALSTHOM dispose chez les Six de filiales commerciales à Gand, ALSTHOM BELGE SA, et à Dusseldorf, ALSTHOM GmbH.

(566/21) Filiale paritaire aux Pays-Bas des groupes SIE-MENS AG de Berlin et Munich (cf. N° 565 p. 23) et N.V. PHILIPS GLOEI-LAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. N° 564 p. 24), la compagnie N.V. PHILIPS PHONOGRAFISCHE INDUSTRIE (Baarn) a participé pour 40 % à la création au Japon de l'entreprise de disques, cassettophones et autres équipements musicaux NIPPON PHONEGRAM Ltd (capital de Y 100 millions), au sein de laquelle elle est associée aux firmes d'Osaka MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL C° (cf. N° 557 p. 23) et de Tokyo VICTOR C° OF JAPAN Ltd (30 % chacune).

PHILIPS et MATSUSHITA sont déjà associés 26/74 dans la compagnie MATSUSHITA ELECTRONICS INDUSTRIES Ltd (Osaka) et ils ont récemment (cf. N° 536 p. 25) formé le projet de constituer une filiale paritaire en Belgique, PHILIPS MATSUSHITA BATTERY CORP. N.V. Quant à VICTOR, elle assure la représentation de la société de Baarn depuis 1960.

Par ailleurs, la filiale de portefeuille du groupe néerlandais en Australie, PHILIPS INDUSTRIES (PTY) Ltd de Sydney (cf. N° 519 p. 27), négocie la prise du contrôle absolu de la firme ELECTRONIC INDUSTRIES Ltd (Melbourne), où le groupe a déjà (directement et à travers PYE HOLDINGS Ltd de Cambridge) une participation de 42 %.

(566/21) Le groupe de Rotterdam O.G.E.M.-OVERZEE GAS & ELECTRICITEITMIJ. N.V. (cf. N° 554 p. 34) a négocié le rachat à Prinsenbeek de la firme de chauffage et réfrigération industrielle FRI-JADO N.V. (anc. KOELTECHNISCH-BUREAU FRI-JADO N.V. de Breda).

En liquidation judiciaire depuis peu et animée jusqu'alors par M. J. J. Raaymakers, celle-ci, qui employait 300 personnes, s'était associée en 1967 à la firme de Rotterdam ELECTRO-THERM N.V. pour créer l'entreprise d'installations électro-techniques KOEL SERVICE N.V. (Prinsenbeek).

# CONSTRUCTION MECANIQUE

(566/21) Spécialiste en République Fédérale d'accessoires mécaniques pour moteurs, embrayages, ressorts spéciaux, accouplements, pièces pour machines-outils, etc..., la firme RINGSPANN ALBRECHT MAU-RER KG (Bad Homburg) s'est donnée une filiale au Royaume-Uni, RINGSPANN (U.K.) LTD (capital de £ 2.000).

Animée et contrôlée par M. Alfred Maurer, la fondatrice est représentée depuis 1969 en France par la firme RINGSPANN UNIVACIER Sarl (capital de F. 80.000), créée par son distributeur UNIVACIER-STE NOUVELLE DE METALLURGIE SA (Pantin/Seine-St-Denis).

(566/22)L'entreprise française d'aéraulique CIE GENERA-LE DE CHAUFFE SA de St-André-lez-Lille/Nord (cf. n° 547 p.23) a conclu avec le groupe belge EMPAIN (cf. infra) un accord portant sur la mise en place en Europe d'un réseau commun de firmes d'installations de chauffage : 1) La société FABRICOM SA (St-Gilles-Bruxelles) - membre du groupe EM-PAIN à travers la compagnie ELECTROBEL SA (cf. n° 537 p.19)-a pris une participation de 55,8 % dans la filiale CIE GENERALE DE CHAUFFE SA (Etterbeek) du partenaire français à l'occasion de l'élévation de son capital à FB. 13,6 millions, ce qui a entraîné la réduction à 29,4 % de l'intérêt de l'ancienne compagnie mère et à 14,7 % de celui de 33,3 % qu'y avait pris récemment (cf. n° 531 p. 29) le groupe public de Paris ERAP-ENTRE-PRISES DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. n° 564 p. 40). 2) FABRICOM et GENERALE DE CHAUFFE (St-André-lez-Lille) constitueront à parité à Luxembourg la société de porteseuille COMEUROP SA, chargée de la création d'entreprises d'installations de chauffe chez les Six (France exceptée), dans les pays limitrophes de la France et en Grande-Bretagne.

En France, la STE TECHNIQUE ELF CHAUFFAGE SA (capital de F. 100.000), qui vient d'être créée à Chatillon-sous-Bagneux en tant que filiale 65/35 de la GENERALE DE CHAUFFE et d'ERAP - conformément aux décisions récemment prises dans ce sens par les deux partenaires (cf. n° 547 p.23) - restera indépendante du holding de Luxembourg.

(566/22) Un accord conclu entre le groupe mécanique et naval britamique SWAN HUNTER GROUP LTD de Wallsend/Northumberland (cf. n° 438 p. 27) et la firme néerlandaise BUREAU INSPECTOR N. V. (Vlaardingen) confie à celle-ci la représentation au Benelux en matière de réparation navale des principales filiales ou associées du premier, et notamment BARCLAY, CURIE & C° LTD (Elderslie-Glasgow), SMITH'S DOCK C° LTD (South Bank/Middlesbrough), SWAN HUNTER SHIPREPAIRERS TYNE LTD (North Shields et Wallsend), KEPPEL SHIPYARD (Singapour), MALTA DRY-DOCKS (Malte), FURNESS-SMITHS DOCK (Trinidad), DORMAN LONG SWAN HUNTER PTY LTD (Cape Town), etc...

La principale filiale du groupe au Royaume-Uni, le chantier naval de Wallsend SWAN HUNTER SHIPBUILDERS LTD, qui a été affiliée jusqu'à fin 1969 au groupe VICKERS LTD (cf. N° 529 p.20), a pour actionnaires minoritaires les compagnies R. & W. HAWTHORN, LESLIE & C° de Newcastle-upon-Tyne (16, 36 %) et SEARS HOLDINGS LTD de Londres (11, 32 %). Pour sa part, BUREAU INSPECTOR est l'agent aux Pays-Bas de nombreuses entre-prises mécaniques pour construction navale, notamment la Division PENCO HYDRAULIC (Hoboken/N.J.) du groupe américain HUDSON ENGINEERING C°, les Divisions DALZELL TOWING C° (New York) et P.F. MARTIN C° (Philadelphie) du groupe McALLISTER BROTHERS INC. (New York) ainsi que les sociétés TODD SHIPYARDS CORP. (New York et San Francisco), INTERNATIONAL TERMINAL OPERATING C° INC. (New York), etc...

(566/23) Filiale paritaire à Paris des compagnies S. F. A. C. -STE DES FORGES & ATELIERS DU CREUSOT SA (cf. n° 563 p. 34) et JEUMONT-SCHNEIDER SA (cf. n° 560 p. 48) - toutes deux affiliées au groupe belge EMPAIN (cf. n° 560 p. 26) à travers le groupe SCH NEIDER SA - l'entreprise de construction de locomotives M. T. E. SA (cf. n° 557 p. 17) a repris à la société ALCATEL SA (groupe C. G. E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. supra, p. 20) son Département "Locotracteurs" (usine de Illkirch-Graffenstaden/Bas-Rhin).

M.T.E. a acquis courant 1969 les Départements spécialisés des entreprises BATIRUHR SA (Paris) - filiale commune de SFAC pour 33,3 % et de la compagnie RUHRTHALER MASCHINENFABRIK SCHWARZ & DYCKER-HOFF KG (Mülheim) - et DECAUVILLE SA (Paris), membre du groupe américain WHITTAKER CORP. (cf. n° 547 p. 23).

(566/23) La distribution en France des silencieux "Salex" pour moteurs et aérateurs industriels, assurée jusqu'ici par la CIE FRAN-CAISE WOODS SA - membre du groupe GENERAL ELECTRIC & ENGLISH ELECTRIC Cos Ltd (Londres) à travers la société WOODS OF COLCHESTER LTD (cf. n° 380 p. 27) - le sera désormais par la firme SALEX FRANCE SA (cf. n° 564 p. 25), définitivement formée à Paris au capital de F. 100.000 par la compagnie SOUND ATTENUATORS LTD (Colchester/Essex).

La fondatrice partage le contrôle de la nouvelle affaire, présidée par M. R.Y. Woods, avec ses filiales SOUND RESEARCH LABORATORIES LTD, COLCHESTER STEEL CONSTRUCTION C° LTD et COLCHESTER STEEL TRADING LTD, toutes de Colchester.

- (566/23) Filiale à 70 % du groupe alimentaire de Paris CIE FINANCIERE LESIEUR SA (anc. GEORGES LESIEUR & SES FILS, qui a adopté sa raison sociale actuelle après l'absorption de sa filiale SODEO SA cf. n° 560 p. 21) et affiliée pour 20 % et 10 % respectivement aux groupes CIE DE PONT-A-MOUSSON SA de Nancy (cf. n° 563 p. 30) et CO-TELLE & FOUCHER SA (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine), la firme de conception de machines d'emballages plastiques SIDEL SA (Le Havre/Seine Mme) prépare la création aux Etats-Unis où plus de 40 % des bouteilles en P. V. C. (polychlorure de vynil) sont fabriquées à l'aide de ses machines d'une filiale de vente et maintenance que dirigera M. Philippe Mengeot.
- (566/23) Chargée notamment de la distribution des fabrications de la Division "Moteurs et machines Humboldt" du groupe KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG de Cologne (cf. n° 562 p.25), la firme de Milan GIORGIO KELLER Sas, qu'anime M. Guido Keller, a ouvert une succursale à Cologne.

(566/24) Animée par M. Marcel Garnier et représentée à Genève par une affiliée (PRODONTA SA), la firme française d'instruments de chirurgie dentaire MICRO-MEGA SA (Besançon/Doubs) y a renforcé ses intérêts en y installant une filiale commerciale, MICRO-MEGA (SUISSE) SA au capital de F. 300.000.

La fondatrice a pris pied en 1963 sur le marché allemand en créant à Cologne la filiale MICRO MEGA AG DEUTSCHLAND (transférée depuis à Bad Homburg), où PRODONTA SA détient un intérêt de 33,3 %.

(cf. n° 532 p. 28) entre la C. E. M. -CIE ELECTRO-MECANIQUE SA (Paris) - membre du groupe mécanique et électrique suisse BROWN BOVERI & CIE (cf. n° 558 p. 21) - et le groupe de New York PULLMANN INC., la première s'est défaite au profit du second de sa participation majoritaire dans l'entre-prise française de semi-remorques routières STE DES REMORQUES, SEMI-REMORQUES & CITERNES TRAILOR SA (Neuilly/Hts-de-Seine).

Le capital de celle-ci est désormais ainsi réparti : 70 % à PULL-MANN, 10 % chacune aux compagnies DE DIETRICH & C° SA de Niederbronn-les-Bains/Bas Rhin (cf. n° 554 p. 24), CIE INDUSTRIELLE DE MATERIEL DE TRANSPORTS (C.I.M.T.-LORRAINE) SA (Neuilly) - passée récemment sous le contrôle de C.E.M. (cf. n° 551 p. 23) - et STE FINANCIERE EURO-PEENNE-S.F.E. SA de Luxembourg (cf. n° 562 p. 36).

(566/24) Le groupe britannique B. S. A. -BIRMING HAM SMALL ARMS C° LTD (Birmingham) a conclu à Paris avec le groupe AUTOMOBILES PEUGEOT SA (cf. n° 564 p.16) un accord confiant à celui-ci la distribution en France et dans les territoires français d'outre-mer de ses motocycles "B. S. A." et "Triumph".

Outre des motocycles, B.S.A. produit des appareils de chauffage et exerce des activités d'engineering. Chez les Six, il dispose d'une filiale à Dusseldorf, B.S.A. HARTFORD PUMPEN GmbH, placée sous le contrôle direct de B.S.A. PUMPS LTD (Londres).

(566/24) Après s'être assurée le contrôle de l'entreprise de matériels d'embouteillage de liquides gazeux ETS E. GERODOLLE SA d'Aubervilliers/Seine-St-Denis (précédemment propriété de la famille Gérodolle - cf. n° 557 p.18), la compagnie française MANURHIN-MANUFACTURE DES MACHINES DU HAUT-RHIN SA (Mulhouse) s'apprête à en faire autant avec la société de construction mécanique SAGITA-LE GAZ INDUSTRIEL TAGOLS-HEIM-PARIS SA (Tagolsheim/Bas-Rhin).

Pour rémunérer l'apport (évalué à F. 0,9 million) de leur participation par les actionnaires de celle-ci, MANURHIN portera son capital à F. 31 millions.

# **EDITION**

(566/25) Membre jusqu'ici en République Fédérale du groupe de Lausanne I.B.I.-INSTITUT BEDAUX INTERNATIONAL SA (cf. n° 482 p. 21), la firme de formation par apprentissage programmé I.L.S.-WIRTSCHAFTS-INSTITUT FÜR LERNSYSTEME GmbH de Schönberg/Taunus (cf. n° 301 p. 32) va passer sous le contrôle à 75 % du groupe d'édition C. BERTELSMANN VERLAG KG de Gütersloh (cf. n° 563 p. 25).

Celle-ci apportera à I.L.S., que gère M. Gerd Unterstenhofer et que dirigent MM. Rolf W. Schrim et Horst Steinberg, ses activités d'édition pédagogique par correspondance en y adjoignant de nouveaux media tels que disques, bandes magnétiques, etc...

(566/25) Le groupe d'édition d'Amsterdam UITGEVERSMIJ. ELSEVIER N. V. (cf. n° 542 p. 27), qu'anime le Dr. R. E. Brink, a constitué en tant que sous-holding la société N. V. ASSOCIATED SCIENTIFIC PUBLISHERS (A.S. P.). Présidée par M. C. J. F. Böttcher et dirigée par MM. P. Bergmans et M. D. Frank, celle-ci est chargée de gérer ses activités scientifiques et techniques, notamment celles que lui ont apportées en 1969 la firme d'Amsterdam NOORD-HOLLANDSCHE UITGEVERS MIJ. N. V. (cf. n° 529 p. 21) et sa filiale NORTHPRINT N. V.

Les autres sous-holdings du groupe sont : 1°) à Amsterdam ELSE-VIER'S WETENSCHAPPELIJKE UITGEVERIJ N.V.; 2°) à New York AMERICAN ELSEVIER PUBLISHING C°, à Lausanne ELSEVIER-SEQUOIA SA et à Londres ELSEVIER PUBLISHING C° LTD.

## ELECTRONIQUE

(566/25) Spécialiste au Royaume-Uni de composants électroniques pour régulateurs de pression, transduceurs, indicateurs de niveaux, instruments de lecture pour contrôle, etc..., la société COUTANT ELECTRONICS LTD (Reading/Berks.) s'est donnée en République Fédérale une filiale commerciale, COUTANT ELECTRONICS GmbH (Sprindlingen) au capital de DM. 100.000, gérée par M. I.J. Topping.

Occupant quelque 350 personnes dans quatre usines au siège, Londres et Ilfracombe/N. Devon, la fondatrice appartient au groupe UNITECH LTD (Londres), lui-même affilié depuis 1968 au groupe américain BANKERS TRUST LTD à travers sa filiale BANKERS INTERNATIONAL CORP. (cf. n° 564 p. 29).

(566/26) Spécialisée en France dans la fabrication, maintenance et représentation de matériels électroniques et électriques pour industries aéronautique, nucléaire, électronique, etc..., la firme TECHNIQUE & PRODUITS SA de Sèvres/Hts-de-Seine (cf. n° 517 p. 24) se prépare à absorber sa filiale TEK ELEC-AIR TRONIC SA (Sèvres), et elle portera son capital à F. 12,85 millions en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 23,8 millions.

Cette opération lui donnera le contrôle direct des compagnies TE-KELEC-AIRTRONIC SpA (Milan) et TEKELEC-AIRTRONIC GES. FÜR ELEK-TRONIK GmbH (Stuttgart).

(566/26) La compagnie américaine de calculateurs et matériels périphériques pour ordinateurs CENTURY COMPUTER CORP. (cf. n° 563 p. 26) a doté sa filiale d'Offenbach CENTURY COMPUTER DEUTSCHLAND GmbH (cf. n° 541 p. 27) d'une succursale "C.C.D." à Cologne.

Présente depuis 1969 sur le marché allemand, CENTURY COMPU-TER, qu'anime MM. Arnold E. Baron et Milton Baron (Dallas/Tex.), y a créé dernièrement une filiale de leasing de matériels d'informatique, CENTURY LEASING DEUTSCHLAND GmbH. Ses intérêts sont portés en Italie depuis fin 1969 par une filiale sous son nom à Milan.

(566/26) La WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Dusseldorf (cf. n° 561 p. 31) s'assurera une participation de 25 % à Bad Homburg dans la firme d'informatique et location d'ordinateurs et matériels de software EDP RESOURCES DEUTSCHLAND AG (cf. n° 504 p. 26) à l'occasion de l'élévation de son capital autorisé à DM. 9 millions (dont DM. 6,75 millions émis).

Créée en 1969 à Francfort au capital de DM. 50.000, EDP appartient pour 75 % au groupe financier de New York HORNBLOWER & WEEKS, HEMPHILL, NOYES à travers son affiliée EDP RESOURCES INTERNATIONAL (White Plains/N.Y.) - laquelle possède depuis fin 1969 une filiale sous son nom à Londres (capital de £ 2.000).

(566/26) L'entreprise américaine d'appareillages électroniques pour le traitement de l'information par ''key processing'' COMPUT MACHINE-RY CORP. (Los Angeles) s'est donnée à Versailles/Yvelines une filiale, C.M.C. FRANCE SA, que préside M. Gérard Balaure.

### ENGINEERING

(566/27) La firme néerlandaise de conseil en installations calorifiques et gazières GASTECHNISCH BUREAU HOLLAND (G.B.H.) N.V. (Hengelo) s'est donnée une filiale à son propre siège, INDUSTRIAL MANPO-WER (INDUSTRIELE MANKRACHT) N.V. (capital de Fl. 100.000) qui, sous la direction de M. G.R. Donia et R.J.F. Van Laar, se spécialisera dans l'installation et le montage d'appareils de réglage pour chaudières et centrales thermiques.

Animée par M. Gerrit R. Donia, la fondatrice est présente depuis 1966 sur le marché allemand avec la société GASTECHNISCH BUREAU HOLLAND GmbH (capital de DM 20.000) de Gronau/Westf., que dirige M. Anton S. Stefens.

# FINANCE

(566/27) La filiale (54,95 %) pour l'étranger BARCLAYS BANK D.C.O. Ltd de la banque de clearing de Londres BARCLAYS BANK Ltd (cf. N° 562 p. 29) va renforcer ses intérêts chez les Six (cf. N° 524 p. 23) en ouvrant à Francfort une seconde succursale en République Fédérale, après celle de Hambourg.

BARCLAYS BANK a installé en 1969 (cf. N° 519 p. 20) une représentation permanente à Francfort et en a confié la direction à M. C.E. Wilkinson, ancien attaché au siège de Hambourg, puis, depuis 1962, à la direction pour l'étranger à Londres.

(566/27) En portant à F. 67,5 millions le capital de sa filiale de Paris BANQUE EUROPEENNE DE TOKYO SA, la BANK OF TOKYO Ltd (cf. N° 552 p. 32) y réduira sa participation, jusqu'ici de 100 %, à 44,5 % (dont 14,8 % à travers sa filiale de portefeuille de Luxembourg BANK OF TOKYO HOLDING SA).

Ses nouveaux partenaires y seront les banques d'affaires de Tokyo THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN Ltd (29,6 %) et THE LONG TERM CREDIT BANK (11,1 %) ainsi que les banques de dépôt de Tokyo THE KYOWA BANK Ltd, de Kobé THE BANK OF KOBE Ltd, de Hokkaido THE HOKKAIDO BANK Ltd et d'Urawa THE SAITAMA BANK Ltd (3,7 % chacune).

(566/27) La fusion récemment décidée (cf. N° 554 p. 20) entre les compagnies de porteseuille REICHHOLD BECKACITE SA (Bezons/Val d'Oise) et OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIEL-LES SA de Paris (cf. N° 564 p. 20), toutes deux membres du groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA, va devenir effective au profit de la seconde, qui portera en conséquence son capital à F. 416 millions.

(566/28) Présente depuis 1967 en République Fédérale avec une représentation permanente à Düsseldorf (dirigée par M. Pil-Sun Lee), la KOREA EXCHANGE BANK de Séoul (groupe CENTRAL BANK OF KOREA) s'apprête à ouvrir à Francfort une succursale qui sera opérationnelle en octobre 1970.

La fondatrice a installé fin 1968 à Londres, sous la direction de M. H.S. Yun, sa première succursale en Europe. Ses autres bureaux à l'étranger se trouvent à New York, Los Angeles, Hong-Kong, Tokyo, Osaka et Saigon, et elle entretient en outre une représentation permanente à Djakarta.

#### INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(566/28) Le groupe I. T. T. -INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. N° 563 p. 32) a renforcé les intérêts en Europe de sa filiale alimentaire I. T. T. FOODS PRODUCTS C° (à travers I. T. T. CONTINENTAL BANKING C° de New York - cf. N° 533 p. 31) en prenant le contrôle en République Fédérale de l'entreprise de produits congelés, plats préparés et conserves de fruits et légumes GRÖNLAND GmbH de Grevenbroich (cf. N° 538 p. 28) et de sa filiale de Lemgo LIPPISCHE FRISCHKOST-FROSTEREI GmbH (cf. N° 541 p. 37).

Connue pour sa marque "Eskimo", GRÖNLAND, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM 40 millions, avait récemment repris à la famille Lupke (cf. N° 557 p. 27) sa participation prépondérante dans la firme de Lemgo (ventes annuelles de DM 20 millions).

(566/28) Licenciée notamment de la firme américaine de sélection de volailles HEISDORF & NELSON INC. (Kirkland/Wash.) dont elle exploite sous la marque "H. L. N." les brevets pour l'élevage des poussins, l'entreprise allemande de produits alimentaires pour l'aviculture LOHMAN & C° KG de Cuxhaven/Hambourg (cf. N° 444 p. 31) s'est donnée à Wallau une filiale d'élevage et couvage d'oeufs, H. N. L. - ZENTRALBRUTE-REI RHEIN-MAIN GmbH (capital de DM 200.000), gérée par MM. B. Schleuter et H. Rogge.

La fondatrice dispose depuis 1967 d'une filiale sous son nom en Autriche (St-Pölten) et d'une participation en Belgique dans la firme d'élevage GALLIMAX SA d'Ath (cf. N° 416 p. 27). Elle a des licenciées dans de nombreux pays, notamment en France, Suède, Suisse, Espagne, Yougoslavie, etc...

(566/28) Les hommes d'affaires de Milan Rocco et Mario Maranesi ont constitué à Paris la compagnie MARIMEX-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour objet l'import-export de viandes et bétail.

(566/29) Les brasseries allemandes BRAUEREI OHLIGS AG (Solingen-Ohligs), BRAUEREI BECKMANN AG (Solingen) et BRAUEREI CARL BREMME KG (Wuppertal) ont conclu un accord de coopération pour la fabrication de bière maltée "Malz Master" de faible teneur en alcool (1,4 % au maximum).

Le cadre en sera une filiale commune, BERGISCHE BRAU GmbH & C° KG, opérationnelle à l'automne 1970 avec une capacité initiale de 20.000 hl/an. Les trois fondatrices ont elles-mêmes une capacité annuelle de brassage de 500.000 hl pour une production d'environ 300.000 hl/an.

(566/29) Dans le cadre du rapprochement (cf. N° 564 p. 35) des groupes CIE DU NORD SA (groupe ROTHSCHILD SA), GENERALE SUCRE-RIE SA, GERVAIS DANONE SA et GENERALE ALIMENTAIRE SA-GASA, ces deux dernières s'apprêtent à absorber leurs filiales spécialisées dans la conserverie alimentaire de luxe.

Pour GASA, il s'agit des sociétés KLAPISH FRERES SA de Cachan/Val-de-Marne (conserves de poissons et saumon fumé), dont les actifs sont évalués bruts à F. 52,9 millions; LEYMARIE CONSERVES DE LUXE SA de Mont-de-Marsan/Landes (actifs évalués à F. 7,3 millions); FOIE GRAS LOUIS HENRY SA de Strasbourg (F. 10,5 millions); FOIE GRAS DOYEN Sarl de Strasbourg (F. 1,1 million) avec sa filiale FOIE GRAS DUROCHER Sarl (Mont-de-Marsan/Landes); FOIE GRAS J. G. HUMMEL Sarl, FOIE GRAS AUGUSTE MICHEL Sarl et FOIE GRAS J. BURGER Sarl de Strasbourg (ensemble F. 1,6 million). A l'issue de ces opérations, la compagnie absorbante portera son capital à F. 59,3 millions.

Pour GERVAIS DANONE, il s'agit de la société PETITJEAN SA (Le Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis), qui a récemment fait un apport partiel d'actifs à sa compagnie-soeur MILLIAT FRERES SA (Nanterre/Hts-de-Seine), et dont les actifs de F. 17,1 millions seront rémunérés par une augmentation à F. 231, 9 millions du capital de la compagnie absorbante.

(566/29) Une simplification des intérêts de l'entreprise sucrière et chocolatière française SIAMNA SA de Villenoy/S. & M. (cf. N° 560 p. 39) s'est effectuée au profit de la SA DES SUCRERIE & DISTILLERIE AGRICOLES DE LIZY-SUR-OURCQ (Lizy-sur-Ourcq/S. & M.).

Celle-ci a reçu la totalité des actifs industriels et commerciaux (évalués, bruts, à F. 77,5 millions) de SIAMNA et en a absorbé les filiales MOULIN AGRICOLE DE MEAUX SA de Villenoy (actifs estimés à F. 3,3 millions) et H. & P. CHASLES-MOULINS DE VERNEUIL-L'ETANG de Verneuil l'Etang/S. & M. (F. 9,7 millions). Transformée en SIAMNA INDUSTRIE SA, présidée par M. Jean Petit et dirigée par M. Bernard Franquet, elle a en conséquence porté à F. 22,8 millions son capital, dét enu pour 85 % par SIAMNA devenue compagnie de portefeuille.

(566/30) Affiliée pour 25 % au groupe de tabacs de Hambourg REEMTSMA CIGARETTEN AG (cf. N° 564 p. 42), la brasserie de Karlsruhe BRAUEREI MONINGER AG (cf. N° 462 p. 40) a négocié la prise du contrôle absolu de sa filiale à 50,6 % d'Ettlingen BRAUEREI HUTTEN-KREUTZ AG.

Animée par MM. Willy Schäfer et Cornel Dax, l'entreprise de Karlsruhe produit quelque 400.000 hl/an de bières avec ses filiales d'Ettlingen et de Bruchsal BRAUEREI DENNER KG (contrôlée à 66,7 %).

### METALLURGIE

Le groupe ROYAL DUTCH-N.V. KON. NEDER-LANDSCHE PETROLEUM MIJ. de La Haye (cf. N° 558 p. 23) a négocié par offre publique la prise du contrôle, au prix de Fl. 422 millions, du groupe minier et de métaux non ferreux de La Haye N.V. BILLITON MIJ. (cf. N° 559 p. 41), opération qui renforcera les possibilités financières et techniques de sa filiale SHELL PETROLEUM N.V. (cf. N° 551 p. 18) et entrainera pour lui une extension et une diversification de ses activités minières, exercées notamment par la filiale SHELL DELFSTOFFEN NEDERLAND N.V. (anc. SHELL MINERALS EXPLORATION & PRODUCTION N.V. - cf. N° 538 p. 31).

Intéressée à la prospection et à l'exploitation de bauxites et d'étain au Surinam, en Indonésie, au Brésil et en Australie, BILLITON, qui réalise avec plus de 6500 personnes, un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 1,2 milliard, possède notamment des ateliers de fonte pour zinc, étain, métaux précieux, aluminium, etc ... aux Pays-Bas, France et Grande-Bretagne et a d'importants intérêts, directs ou à travers son holding SINGKEP TIN MIJ. N. V., dans la chimie des métaux, les plastiques et la construction métallique.

# PAPIER

(566/30) Représentée depuis 1968 à Paris par une firme indépendante, PACKITALIA-DIFFUSION FRANCE Sarl, que dirige Mme Robert Taieb-Weijbman, la firme italienne d'emballages en carton et impressions publicitaires POLIGRAFICA COMMERCIALE INDUSTRIALE SpA (Pomezia/ Rome) a créé en Suisse une filiale, PACKITALIA INTERNATIONAL SA (Chiasso) au capital de FS 50.000, chargée de la gestion de ses intérêts commerciaux en France et dans le reste du Marché Commun. (566/31) Une concentration a été négociée aux Pays-Bas dans l'industrie des cartons ondulés d'emballage entre les entreprises ZUID-NEDERLANDSCHE HANDELMIJ. v/h A. VAN DAM N.V. (Helmond), qui, animée par M. H.S.B. Grünfeld, occupe 300 personnes, et VERENIGDE PAPIER- & KARTONFABRIEKEN-VERPAK N.V. d'Oude Pekela (cf. n° 270 p. 23) au profit de la seconde. Le groupe ainsi formé réalisera avec 850 employés un chiffre d'affaires annuel de Fl. 50 millions.

VERPAK, que dirigent MM. H.B. Brenth et H.J. Rijnveld, est une société holding qui a été créée en 1965 (cf. n° 323 p.23) pour coiffer les cartonneries associées N.V. CARTONNAGEFABRIEK VAN OPSTAL-ATLANTA (Tilburg), N.V. CARTON- & PAPIERFABRIEK "BRITANNIA" et CARTON- & PAPIERFABRIEK "DE KROON" N.V. (toutes deux à Oude Pekela).

## PUBLICITE

(566/31) Le groupe américain de publicité et relations publiques BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN INC. (cf. n° 446 p. 34) a négocié un renforcement de ses intérêts en Europe avec la prise d'une participation minoritaire à Amsterdam - à travers sa filiale B.B.D.O.-INTERNATIONAL INC. - dans l'agence FRANZEN, HEY & VELTMAN-F.H.V. (cf. n° 550 p. 41). Celle-ci, qui a été formée en 1960, sera transformée en août 1970 en F.H.V.-B.B.D.O.; occupant quelque 130 personnes avec sa filiale TREND COMMUNICATIONS N.V., elle a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Fl. 27 millions, se plaçant au septième rang des agences de publicité des Pays-Bas.

B. B. D. O. possède plusieurs filiales ou affiliées en Europe, notamment à Paris, Milan, Francfort, Londres et Vienne.

(566/31) Récemment décidée (cf. n° 553 p. 38), la création à Paris de la compagnie SLESINA, EFFIVENTE, NOTLEY & PARTNERS Sarl (capital de F. 24.000) en tant que filiale paritaire des agences de publicité et marketing EFFIVENTE PUBLICITE SA (Paris), HORST SLESINA WERBE GmbH & C° KG (Francfort) et NOTLEY ADVERTISING LTD (Londres) est devenue effective.

Avec pour gérants MM. H. Hemig (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine), J. Slesina (Francfort) et L. Siggins (Hayward Heath/Sussex), la nouvelle agence accueillera prochainement en tant qu'associées les firmes de Bruxelles AGENCE BELLUX Sprl et de Diemen/Pays-Bas RICARDO SLESINA & PARTNERS-ADVISEURS VOOR MARKETING & RECLAME N.V.

(566/32) Le groupe de publicité d'Essen DIE WERBE GmbH & C° KG (cf. n° 380 p. 32), qu'anime M. Hubert Strauf, a négocié l'élargissement de ses intérêts en France en prenant une participation à Paris dans l'agence IPAC-CENTRE D'ETUDES DE DISPATCHING TECHNIQUE & REALISATIONS PUBLICITAIRES, dont il se propose de concentrer les activités avec celles de sa filiale DIE WERBE PARIS SA (Neuilly-s/Seine).

Le nouveau groupe ainsi formé, IPAC-DIE WERBE SA, sera présidé par M. Philippe Le Bris et gèrera des budgets pour un montant supérieur à F. 15 millions.

(566/32) Le groupe de publicité de New York TED BATES & C° INC. (cf. n° 548 p. 35) a diversifié ses intérêts chez les Six en créant à Luxembourg une filiale de promotion immobilière, IMMOBILIERE DEFENSE SA (capital de \$ 1 million). Placée sous le contrôle de TED BATES INTERNATIONAL ADVERTISING C° (New York), celle-ci a pour premiers administrateurs MM. Gordon Werner (New York), Armand de Malherbe et Uwe Lembke, ces deux derniers étant respectivement président et vice-président de la filiale française TED BATES EUROPE SA (Puteaux/Hts-de-Seine).

(566/32) Une association paritaire entre les agences françaises G.B. PUBLICITE SA (Marseille) et PROMOREP SA de Paris (cf. n° 495 p. 39) a donné naissance au siège de la seconde à la firme MARKETING ACTION Sarl. Avec pour gérants MM. G. Bartoli et C. Parra-Pérez, présidents respectifs des fondatrices, celle-ci a pour objet les études de marché, l'établissement de plans media et le lancement de produits nouveaux.

# TEXTILES

(566/32) Membre du groupe d'Hengelo K. N. T. U. -KON. NED. TEXTIEL-UNIE N. V. (cf. n° 561 p. 42), la compagnie néerlandaise de tissage de coton (linge de maison et ameublement notamment) KON. TEX-TIELFABRIEK JORDAAN-TER WEEME N. V. d'Haaksbergen-Neede (cf. n° 397 p. 36) a présidé à la création à Londres de la société commerciale HOME CONFORT CREATIONS (GREAT BRITAIN) LTD (capital de £ 100), que dirigent MM. D. W. Jordaan, J. H. S. van Gelder, J. R. Zetouf et E. J. Taylor.

La fondatrice, qui exploite des usines à son siège, à Grenlo et à Markelo, possède plusieurs filiales ou affiliées : à Ammeloe/Westf. JOR-DAAN-TER WEEME & C° GmbH, à Bruxelles et Wemmel TEXTIELFABRIE-KEN JORDAAN-TER WEEME N.V., à Cambrai/Nord UNION TEXTILE CAMBRAI SA (cf. n° 310 p. 29), etc...

(566/33) Membre du groupe textile qu'anime à Paris M. Léon Cligman, la firme LA CONFECTION DE L'INDRE Sarl d'Issoudun/Indre et Paris (cf. n° 470 p. 33) s'est assurée à Lyon le contrôle à 51 % de l'entreprise de la branche PERRET JA UNET. Transformée en STE JACQUES JAUNET SA, celle-ci, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 42 millions (dont 25 % à l'exportation), abandonnera ses activités de négoce de tissus pour ne plus se consacrer qu'à la confection masculine (chemises et blue-jeans de marque "Newman") dans ses usines au siège, à Cholet/Maine & Loire et à Luçon/Vendée.

Le groupe "Cligman" s'appuie sur deux sociétés principales, MANUFACTURE TOURANGELLE DE CONFECTION Sarl (Tours) et LA CONFECTION DE L'INDRE Sarl - la seconde ayant le contrôle absolu des entreprises CIDEL-CONFECTION INDUSTRIELLE DUTHILLEUL & LEMMEL SA (Strasbourg, avec usines au siège et à Raches/Nord), LABROSSE SA de Bourges/Cher (confection féminine), SIFEC SA d'Issoudun (à vocation commerciale) et SELIGMANN SA de Vaucouleurs/Meuse (confection masculine). Le groupe, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 140 millions, projette par ailleurs la transformation en filiale de son bureau d'information de Düsseldorf.

(566/33) Spécialiste aux Pays-Bas de confection de coton pour vêtements de nuit, l'entreprise CONFECTIE INDUSTRIE-DRÔGE N. V. (Winschoten) a négocié la reprise de l'usine de sous-vêtements de Vriescheloo (70 ouvriers) de la firme cotonnière de Haarlem KERKO N. V. v/h HAAR-LEMSE OVERHEMDENFABRIEK P. L. KERKVLIET (cf. n° 527 p. 34). Occupant plus de 300 personnes, celle-ci, qui conserve ses usines de chemises et vêtements de sport de Haarlem et Monninckendam, a pour actionnaires les groupes KON. NED. TEXTIEL UNIE N. V. (Hengelo) et OVERHEMDEN-FABRIEK ELMI N. V. (Leiden).

Animé par M. A.J. Droge, le groupe DRÖGE, qui emploie plus de 225 personnes, possède une affiliée, MATRASSENFABRIEK JOH. DRÖGE N.V. (Winschoten), spécialisée dans la toile à matelas.

- (566/33) Les entreprises belges de tapis et carpettes LANNEAU N.V.-TAPIJT & FLUWEELWEVERIJ. (Harelbeke/Courtrai) et ETS DE JAEGHER & FILS N.V. (Heule/Courtrai) ont négocié une fusion qui donnera naissance à une affaire du nom de GENERAL TEXTILE N.V. (capital de FB. 150 millions environ). Forte de 900 employés, celle-ci réalisera un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de FB. 1 milliard grâce à ses activités de tissage de carpettes (usine de Harelbeke), de tufting (usine de Heule) et de lissage de velours d'ameublement (usine à construire).
- (566/33) Le groupe textile belge MOTTE & CIE SA (Mouscron), à capital franco-belgo-néerlandais (cf. n° 466 p. 36), a négocié la prise du contrôle en France de l'entreprise de tissus d'ameublement, linge de maison et textiles d'intérieur ETS HENRY DUPREZ & CIE SA de Hem/Nord (cf. n° 405 p. 35).

Après s'être assuré le contrôle des entreprises néerlandaise N.V. TAPIJT FABRIEK CLINGE (Naarden) et française ETS WARNIER-DAVID SA de Reims (cf. n° 564 p.44), avoir pris une participation de 34 % dans la firme de Tourcoing STE INDUSTRIELLE FRANCAISE DE TAPIS SA-SIFT (cf. n° 543 p.35) et avoir rétrocédé une partie de ses actifs à ses filiales spécialisées STE DE FILTERIE DOLLFUS MIEG & C° SA (Paris) et ARTS GRAPHIQUES D.M.C. (Mulhouse/Ht Rhin), toutes deux récemment créées au capital de F. 100.000 à cet effet, le groupe textile de Paris D.M.C.-DOLLFUS MIEG & CIE SA a porté son capital à F. 159, 8 millions.

(566/34) Spécialiste aux Pays-Bas de prêt à porter pour enfants (marque LK), confection féminine et vêtements de pluie, la firme KONFECTIE INDUSTRIE LAMBOOY N.V. ('s-Hertogenbosch et Amsterdam) a installé à Paris une filiale commerciale, LAMBOOY FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par son propre directeur M. L.A. Lambooy.

Entreprise familiale occupant plus de 400 personnes, la fondatrice a une succursale industrielle en Belgique (Turnhout) et un bureau de vente à Bruxelles.

(566/34) Filiale à Milan de l'entreprise d'import-export de textiles CENTROTEXTIL de Belgrade (cf. n° 393 p. 36), la firme CENTROTEXTIL IMPORT EXPORT Srl s'est donnée une filiale, PELLETEX Srl (Milan) au capital de Li. 900.000. Sous la direction de M. Leopold Radovic, celle-ci se consacrera au négoce de cuirs tannés et produits finis.

# TOURISME

(566/34) A l'exemple de son concurrent NECKERMANN VERSAND KGaA de Francfort (cf. n° 562 p.16) qui possède de longue date une filiale de tourisme et agence de voyage, NECKERMANN & REISEN GmbH & C° KG-N.U.R. (cf. n° 284 p.31), le groupe de vente par correspondance GROSSVERSANDHAUS QUELLE GUSTAV SCHICKEDANZ KG de Furth (cf. n° 562 p.20) a conclu dans ce domaine un accord de coopération avec le groupe de grands magasins d'Essen KARSTADT AG (cf. n° 523 p.23).

Le cadre en sera une filiale 75/25 au capital initial de DM. 1 million, qui proposera son programme touristique à travers les réseaux des deux fondatrices : 66 grands magasins pour KARSTADT et 24 pour QUELLE, lequel metra en outre à la disposition de la nouvelle affaire ses 116 points de vente directe et les 380 agences de voyage assurant sa représentation.

(566/35) Filiale absolue du groupe de New York AMERI-CAN EXPRESS C° (cf. n° 551 p.42), la compagnie EXPRESS RESERVATION SERVICES INC., spécialisée dans la réservation sur ordinateurs de chambres d'hôtel, location d'automobiles ou de places de transports (notamment aériens), a conclu avec les groupes hôteliers de Francfort A. STEIGEN-BERGER HOTELGESELLSCHAFT KGaA (cf. n° 390 p.30) ainsi que de Boston/Mass. I.T.T. SHERATON CORP. OF AMERICA (membre du groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York - cf. n° 552 p.41) et HOTEL CORP. OF AMERICA (cf. n° 525 p.33) un accord faisant bénéficier ceux-ci de ses services.

### TRANSPORTS

(566/35) La compagnie américaine de transports terrestres, maritimes et aériens SMYTH WORLDWIDE MOVERS INC. (Seattle/Wash.) s'est donnée une filiale à Bruxelles, SMYTH WORLDWIDE MOVERS SA (capital de FB. 250.000), dirigée par M. Marcel Goborian.

(566/35) Le groupe de leasing automobile de New York HERTZ CORP. (cf. n° 560 p. 45) s'apprête à enrichir ses intérêts en France d'une filiale spécialisée dans la location de véhicules industriels, HERTZ LOCATION DE CAMIONS SA (Courbevoie/Hts-de-Seine). En cours de création, celle-ci, dont le capital (F. 0,8 million) sera directement détenu par la filiale HERTZ INTERNATIONAL LTD (New York), aura pour président M. Rousselet. En France, le groupe est déjà implanté à Rueil-Malmaison avec une filiale de leasing de voitures de tourisme et petits véhicules utilitaires, HERTZ FRANCE SA.

La fondatrice dispose d'une filiale de location de camions en Grande-Bretagne, HERTZ UK TRUCK DIVISION-UNITED SERVICES TRANS-PORT LTD (Richmond/Surrey), et il se propose d'en créer d'autres en Italie, République Fédérale, Pays-Bas, Belgique et Suisse.

(566/35) Un accord de coopération technique pour le transport de marchandises par camions ou semi-remorques entre les Pays-Bas (Rotterdam) et le Royaume-Uni (Felixtowe/Hull) a été conclu entre la firme de Rotterdam HOLLAND TRUCKING N. V. et la filiale SAMUEL WILLIAMS TRANSPORT LTD (Dagenham/Essex) du groupe WILLIAMS HUDSON LTD de Londres (cf. n° 522 p. 41).

Créée en 1968 pour reprendre les activités de transports par routes de WILLIAMS HUDSON, la firme de Felixtowe a des dépôts à Erdington et Tilbury. Sa compagnie-mère possède, en propre ou à travers sa filiale WILLIAMS HAY'S HOLDINGS LTD (cf. n° 333 p.33), divers intérêts aux Pays-Bas, notamment dans WILLIAMS HAY'S HOLDING ROTTERDAM N.V. (cf. n° 528 p. 32), CITEX HAVENBEDRIJF N.V. (cf. n° 528 p.33), SLAVENBURG & HUYSER N.V. (cf. n° 303 p.31), etc...

(cf. supra, p. 28), CIE AUXILIAIRE DU NORD SA (cf. n° 481 p. 33), STE FINANCIERE DE GERANCE & DE PARTICIPATION-S. F. G. P. SA (cf. n° 556 p. 21) et SA DE GERANCE & D'ARMEMENT-S. A. G. A. (cf. n° 556 p. 40) que le groupe ROTHSCHILD SA (Paris) a constitué à Paris la STE AUXILIAIRE POUR LE STOCKAGE & LE TRANSPORT DE GAZ LIQUEFIES-ASTRAGAL SA (capital de F. 8 millions). Présidée par M. Gilles Dalimier, celle-ci a pour objet le stockage, l'entreposage, la manutention et le transport de gaz liquéfiés par voie ferroviaire.

(566/36) Membre à Uithoorn/Amsterdam du groupe Wm. H. MÜLLER & C° N.V. de Rotterdam (cf. n° 559 p. 47), la compagnie d'expédition, gardiennage et manutention de marchandises VAN SEUMEREN TRANSPORTBEDRIJF N.V. (cf. n° 337 p. 29) s'est donnée une filiale au Royaume-Uni (Westgate-Grimsby/Lincs.), VAN SEUMEREN TRANSPORT LTD (capital de £ 1.000).

(566/36) Un accord de coopération pour le leasing et la gestion d'un parc de mille containers au Benelux, Allemagne et Suisse a été conclu entre les firmes de New York INTERPOOL INC., membre du groupe canadien STEADMAN INDUSTRIES LTD (cf. n° 434 p. 22), et d'Amsterdam INTERNATIONALE TRANSPORT AGENTUREN "NEDERLAND" N. V. (cf. n° 535 p. 41), membre du groupe NED. SCHEEPVAART UNIE N. V. (cf. n° 555 p. 38).

Le groupe canadien a pris pied fin 1968 aux Pays-Bas avec la création d'une filiale sous son nom à Amsterdam (cf. n° 426 p.19), et sa filiale de New York en a fait de même en 1969 (cf. n° 519 p.36) à travers le holding INTERPOOL (NASSAU) LTD (Nassau/Bahamas).

(566/36) Des intérêts portés par M. J. Groenewold, directeur de la firme mécanique GROENEWOLD'S CAROSSERIE FABRIEK (Hoogezand), et H.R. Kraus (Borger) ont été à l'origine à Dusseldorf de la firme de fret et transport par camions GROKA TRANSPORT GmbH (capital de DM. 20.000).

(566/36) La compagnie maritime de Rotterdam HOLLAND AMERIKA LIJN (cf. n° 564 p.45) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Paris HOLLAND AMERICA LINE (FRANCE) SA.

# INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aga	P. 18		Fabricom P.	22
Alcatel	23	3	F. H. VB. B. D. O.	31
Alpi & Figli (Pietro)	17		Fiat	16
Alsthom	20	)	Financière de Paris & des	
American Express	35	5	Pays-Bas (Cie)	27
Associated Scientific Publishers	25	5	Finnish Peroxydes	18
Astragal	36	•	Fri-Jado	21
Bank of Tokyo	27	7	Gallup Pool (The)	19
Banque Européenne de Tokyo	27	7 -	Gastechnisch Bureau Holland	27
Barclays Bank	27	7	Gavazzi (Carlo)	20
Batten, Barton, Durstine			G.B. Publicité	32
& Osborn	31		Geigy	19
Bergische Brau	29	)	General Textile	33
Berliet	16		Générale Alimentaire	29
Bertelsmann Verlag	25	5	Générale de Chauffe (Cie)	22
Billiton	30	)	Générale d'Electricité (Cie) 20	-23
Billman	20	)	Générale de Mécanique	
Birmingham Small Arms	24	Ł	Aéronautique	20
Brauerei Moninger	30	)	Générale Sucrière	29
Bureau Inspector	22	2	Gervais-Danone	29
-			Groka Transport	36
C.E.MCie Electro-Mécanique	24	ŀ	Grönland	28
Centrotextil	34	Į.	Guiness Son & C° (Arthur)	16
Century Computer	26	•		
Citroën	16		Halbertsma	16
Comeurop	22	2	Hertz	35
Comput Machinery Corp.	26	, )	H. N. L.	28
Confectie Industrie Dröge	33	3	Hoek (W.A.)	18
Confection de l'Indre (La)	33	3	Holland Amerika Lijn	36
Coutant Electronics	25	5	Holland Trucking	35
Cryoton	18		Home Confort Creations	32
			Hotel Corp. of America	35
Dassault	20	)		
D. M. C.	34	Ł	I.C.AIndustria Compensati	
Du Pont de Nemours	18		& Affini	17
			Ifop	19
EDP Resources	26	ó	I. L. S.	25
Effivente Publicité	31		Immobilière Défense	32
Electronics Industries	21		Industrial Manpower	27
Elsevier	25	5	Internationale Transport Agenturen	
Empain	22-23	3	Interpool	36
Erap	22	2	Ipac	32

Jaunet (Sté Jacques)	P. 33	Reichhold Beckacite	ID 27
sumer (bre sueques)	1. 55	Ridderkerk Winkel Centrum	P. 27
Karstadt	34		16
Keller (Giorgio)	23	Ringspann Rothschild	21
Kerko	33	Routière Colas (Sté)	<b>29 -</b> 36
Klöckner-Humboldt-Deutz	23	Royal Dutch	17
Kon. Ned. Textiel-Unie	3 <b>2-</b> 33	Royal Dutch	30
Kon. Textielfabriek Jordaan	.1 <b>2</b> -33	Sagita	2.4
ter Weeme	32	Salex France	24
Korea Exchange Bank	28		23
Kymmene	18	Seumeren Transport (Van) Shell	36
Try IIIII Circ	10	Siamna	30
Lambooy	34	Sidel	29
Laporte Industries	18	Slesina, Effivente, Notley	23
Lohman & C°	28	& Partners	21
Dominan & O	20	Smyth Worldline Movers	31
Manurhin	24	Solvay & Cie	35 18
Marimex -France	28	Sound Attenuators	23
Marketing Action	32	Sport & Camping	23 19
Matsushita	21	Steigenberger Hotel	35
Michelin	16	Steine & Erden	17
Micro-Mega	24	Sucrerie & Distillerie Agricolo	
Motte & Cie	33	de Lizy-sur-Ourcq	29
M.T.E.	<b>2</b> 3	Svenska Tändsticks	16
	23	Swan Hunter Group	22
Nippon Phonegram	21	Swan Hamer Group	2.2
Nord (Cie du)	29-36	Technique Elf Chauffage	22
( )	_, 55	Technique & Produits	26
O. G. E. M.	21	Ted Bates	32
Omnium de Participations Fi	<del>-</del>	Trailor	24
cières & Industrielles	27	Truscon	16
Packitalia	30	Verpak	31
Parisienne Raveau Cartier	17	•	
Pelletex	34	Werbe (Die)	32
Peugeot	· 24	Westdeutsche Landesbank	26
Philips	21	Williams Hudson	35
Poligrafica Commerciale			
Industriale	30	Ytong	17
Promorep	32	Yugoslavia Commerce	19
Pullmann	24		
Quelle	34		